

64

QUESTIONS POUR EXPLIQUER LE COLLEGE AUX PARENTS



A S S O C I A T I O N L ' É T U D E

Ont contribué à cet ouvrage :

Aouïcha ABID
Claire CARDO
Maryse GUEDJ
Tonia HARRIS
Christine SAINT-GUILY
Michèle UGUEN-VERNHES

L'association L'ÉTUDE a pour but d'accompagner scolairement les jeunes collégiens dans le quartier Mirail Université de Toulouse.

Ses membres ont tous été impliqués de près ou de loin dans l'Éducation Nationale et c'est dans la complémentarité de leurs formations, fonctions et pratiques que se nourrit aujourd'hui le travail de terrain et que s'élaborent les outils méthodologiques de l'accompagnement à la scolarité.

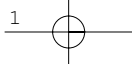
L'aide aux jeunes passant par le lien avec les parents, l'association a mis en place des rencontres mensuelles avec ceux-ci pour échanger sur les questions liées à la scolarité et un atelier parent/enfant hebdomadaire verra le jour à la rentrée 2005.

<http://www.letude.asso.fr>

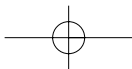
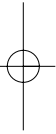
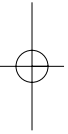
Remerciements

Nous remercions tous ceux qui nous ont aidés d'une manière ou d'une autre à la réalisation de cet ouvrage et plus particulièrement :

Martine ALONZO,
Marie-Claire CIPOLIN,
Eric FRANCHI,
Marie-Claude LAUGA-HAMID,
Martine MOUGEL,
Michèle PIRES,
Hervé PUPIER,



Mot du Président



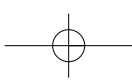
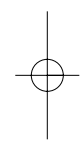
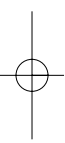


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... 3

CHAPITRE 1 Ce qu'on apprend au collège..... 3

1. Qu'est-ce que le collège ?..... 3
2. Qu'appelle-t-on « disciplines scolaires » ?..... 3
3. À quoi sert l'EPS ?..... 3
4. À quoi sert l'apprentissage des langues étrangères ?..... 3
5. À quoi servent les arts plastiques ?..... 3
6. À quoi sert la technologie ?..... 3
7. À quoi servent les maths ?..... 3
8. Mais pourquoi doit-on apprendre autant de choses au collège ?
À quoi va servir la technologie si ma fille veut devenir musicienne ?
À quoi va servir la musique si mon fils veut devenir technicien ?..... 3
9. Je comprends qu'en français, on étudie l'orthographe. Mais à quoi sert la grammaire ?..... 3
10. Pourquoi n'y a-t-il pas un choix possible des disciplines ?..... 3
11. À quoi servent les notes ?..... 3
12. Et à quoi servent les évaluations d'entrée en 6^e ?..... 3
13. Mon fils m'a récité par cœur sa leçon de biologie hier soir.
Et au contrôle le lendemain, il n'a eu que 5/20. Comment est-ce possible ?..... 3
14. Qu'est-ce que le Brevet des collèges ?..... 3

CHAPITRE 2 Les personnes qui travaillent au collège..... 3

15. Qui sont les personnes autres que les professeurs qui travaillent au collège ?..... 3
16. Qu'appelle-t-on assistants d'éducation ?..... 3
17. Ma fille a été convoquée par le CPE, qu'est-ce que ça veut dire ?..... 3
18. Ma fille me demande de venir rencontrer le COP avec elle : qui est cette personne ?..... 3
19. Est-ce que ma fille ou nous, parents,
pouvons rencontrer une assistante sociale au collège ?..... 3
20. Si mon enfant se blesse, y a-t-il une infirmière ?..... 3
21. Quel est le rôle du professeur principal ?..... 3
22. Si je suis convoqué(e) par le professeur principal,
suis-je obligé(e) de me rendre au rendez-vous ?..... 3
23. Comment s'appelle la personne qui travaille au CDI ?..... 3

CHAPITRE 3 Le fonctionnement du collège..... 3

24. Dans l'emploi du temps, j'ai lu : « heure de vie de classe », qu'est-ce que ça veut dire ?..... 3
25. Qu'est-ce qu'un conseil de classe ?..... 3
26. Qu'appelle-t-on « heures de colle » ?..... 3
27. La copine de ma fille a très peur mais elle n'ose en parler à personne :
un garçon lui a dit de lui rapporter de l'argent sinon il va dire à ses parents
qu'elle sort avec un garçon : que peut-elle faire ?..... 3

28. Mon fils a une punition. Il m'a raconté ce qui s'est passé et je suis d'accord avec lui : la punition n'est pas juste. Que puis-je faire ? 3
29. Mes horaires de travail m'empêchent d'assister aux réunions avec les professeurs, est-ce vraiment gênant ? 3
30. Je sais que certains parents d'élèves participent à des réunions au collège, pouvez-vous m'expliquer ce que c'est ? 3

CHAPITRE 4 Les 4 questions pratiques au collège 3

31. Est-ce que mon fils pourra choisir son vêtement pour le sport ? Devra-t-il se changer dans les vestiaires au collège ? Fera-t-il le sport sur place ? 3
32. Je travaille le mercredi. Mon fils pourra-t-il faire du sport avec le collège le mercredi après-midi ? 3
33. Et si je dois l'emmener chez le dentiste, comment vais-je faire ? Car j'ai compris que toutes les absences étaient punies ? 3
34. Ma fille est rentrée avec le règlement intérieur à lire et à signer, je n'ai pas compris tous les mots, quelques phrases sont très compliquées : par qui puis-je me le faire expliquer ? 3
35. Ma fille va entrer en 6^e ; elle aimerait être dans la classe de sa meilleure amie : est-ce possible ? 3

CHAPITRE 5 Les dépenses au collège et les aides dont on peut bénéficier 3

36. Mon fils aîné va entrer en 6^e, ma voisine m'a dit qu'il aurait un livre pour chaque matière : vais-je devoir payer les livres ? 3
37. Si le professeur de français demande de lire d'autres livres au cours de l'année, le collège va-t-il les acheter ? 3
38. Quelles sont les aides que je peux percevoir pour mon enfant au collège ? 3
39. Mon fils entre en 6^e. Lors du paiement des frais d'inscription, on m'a demandé si je voulais qu'il adhère au foyer socio-éducatif. De quoi s'agit-il ? 3

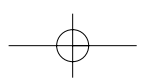
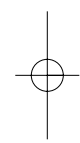
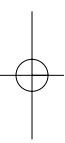
CHAPITRE 6 Aider son enfant au collège 3

40. Qu'est-ce que je peux faire pour suivre le travail de mon enfant ? 3
41. J'ai du mal à lire le français : comment faire pour suivre mon enfant dans sa scolarité ? 3
42. Mon fils a beaucoup de difficultés en physique, j'ai l'impression qu'il ne comprend pas. Je ne sais pas lui expliquer : qui pourrait lui expliquer à part le professeur ? 3
43. Est-ce que mon enfant pourrait bénéficier d'une aide aux devoirs ? 3
44. Je ne peux pas aider mon enfant en anglais car je ne connais pas cette langue, où puis-je trouver de l'aide ? 3
45. Le fils d'une amie est en 4^e, les professeurs ont dit qu'il ne pourrait pas passer en 3^e, que va-t-il faire ? 3
46. Il a 2 ans de retard : va-t-il pouvoir encore redoubler ? 3
47. Qui décide du redoublement ? Qu'est-ce que la commission d'appel ? 3

48. Ma fille passe dans la classe supérieure. Elle n'a pas de bons résultats.
Est-ce que c'est normal ? Qu'est-ce que je dois faire ? 3
49. Qu'est-ce qu'un redoublement ? 3
51. Combien de temps ma fille qui est en 4^e
doit-elle passer à son travail scolaire à la maison ? 3
52. Mon fils a de mauvaises notes : qu'est-ce que je dois faire ? 3
53. La copine de ma fille va faire du latin l'année prochaine, en 5^e.
Ma fille veut faire de même pour rester avec elle : dois-je la laisser faire ? 3
54. Quelles langues vivantes faut-il choisir au collège ? 3

CHAPITRE 7 L'orientation 3

55. Que se passe-t-il après le collège ? 3
56. Comment bien s'orienter ? 3
57. Comment puis-je aider mon enfant dans son orientation scolaire,
je n'ai pas fait mes études en France ? 3
58. Quel est l'interlocuteur au collège pour parler de l'orientation ? 3
59. Qu'est-ce que le projet personnel de l'élève ? 3
60. Qu'est-ce qu'une classe européenne ? 3
61. On propose à mon fils d'aller en Lycée Professionnel :
j'ai peur qu'il ait de mauvaises fréquentations. Que faire ? 3
62. On propose à mon fils d'aller en Lycée Professionnel.
Or je veux qu'il ait le bac. Que décider ? 3
63. Mon enfant est passionné d'informatique, quelle est la bonne orientation ? 3
64. Faut-il travailler pendant les vacances scolaires ? 3





Introduction

Tant que les enfants vont à l'école primaire, les parents se sentent en sécurité : les enjeux de l'Ecole semblent simples et le maître ou la maîtresse sont faciles à contacter.

Mais dès que le temps du Collège arrive, tout se complique : l'établissement est plus grand et intimide certains, beaucoup d'adultes y travaillent dont on connaît mal la fonction, les enfants ont plusieurs professeurs et on ne sait jamais à qui s'adresser en cas de problème. Les enjeux semblent plus sérieux : les parents ont tout d'un coup l'impression que l'avenir de leurs enfants va se jouer sur la réussite scolaire et sur l'orientation choisie. Et c'est aussi pendant les années collège que nos enfants entrent dans l'adolescence avec son cortège de doutes, de difficultés et d'oppositions !

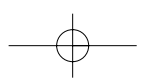
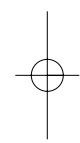
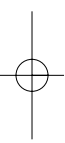
Ce livre est né pour répondre aux multiples questions et inquiétudes que leurs auteurs ont entendues au cours de leur vie professionnelle. Que ce soit en tant qu'assistante sociale, conseillère d'éducation, surveillante ou professeur, elles ont toutes dû expliquer le Collège à des parents perdus dans le maquis des fonctions, des filières et des options de l'Éducation Nationale. Elles-mêmes mères de famille, elles ont dû résoudre les problèmes, petits ou grands, de leurs enfants.

C'est donc avec clarté et le souci constant d'un vocabulaire accessible à tous que ce livre a été écrit. Les suggestions apportées sont le fruit de nombreuses années d'expérience et de beaucoup de bon sens.

Présenté sous forme de questions réponses, il est divisé en 7 grands chapitres :

- Les 3 premiers présentent le Collège et ce que l'on y fait ;
- Les 2 suivants abordent les questions pratiques et les aides financières auxquelles les parents peuvent prétendre ;
- Les 2 derniers sont consacrés à l'aide dont les enfants ont besoin et aux questions d'orientation.

Une table des matières, en début d'ouvrage, regroupe l'ensemble des questions traitées. En fin d'ouvrage un index permet d'y entrer à partir d'une notion donnée et une liste des sigles utilisés éclaire le jargon propre à l'institution scolaire.





CHAPITRE 1

Ce qu'on apprend au collège

1

Qu'est-ce que le collège ?

Le collège est un établissement scolaire qui reçoit les garçons et les filles entre 11 ans - parfois 10 - et 15 ans, voire 17 ans. La scolarité y est donc obligatoire, comme la scolarité à l'école primaire.

Le collège ne forme pas à un métier : il prépare à entrer dans un lycée général, technologique ou professionnel ou dans un centre de formation professionnelle.

Il y a 3 cycles au collège : cycles d'adaptation, central, d'orientation.

le cycle d'adaptation qui renforce les apprentissages de l'école élémentaire et initie les élèves aux matières et méthodes du collège ; il est constitué par la 6^e ;

le cycle central qui correspond aux niveaux 5^e et 4^e ;

le cycle d'orientation qui prépare les élèves aux formations qui font suite au collège ; il correspond à la 3^e.

C'est un lieu où votre enfant apprend dans tous les domaines scolaires et découvre la relation avec les autres, élèves ou adultes. Il développe alors sa propre personnalité. C'est aussi une confrontation avec une autorité autre que celle des parents et l'apprentissage des règles de vie en collectivité. L'objectif est de permettre à chacun de trouver sa place dans la société.

2

Qu'appelle-t-on « disciplines scolaires » ?

Les disciplines sont appelées également « matières ». On enseigne au collège les arts plastiques, l'éducation civique, l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive (EPS), le français, l'histoire et géographie, les langues anciennes, les langues vivantes, les mathématiques, les sciences physiques, les sciences et vie de la terre (SVT) et la technologie.

Il ne faut pas confondre les disciplines et la discipline, qui concerne le comportement des élèves.

3**À quoi sert l'EPS ?**

L'Éducation Physique et Sportive n'a pas pour objectif, comme le croient certains, le défolement des enfants. Elle aide les élèves à mieux se connaître, à maîtriser leur corps pour être capables, plus tard, de mieux le gérer dans les différentes situations de leur vie d'adulte. Elle développe le respect des règles et la prise en compte des autres.

L'EPS peut être l'occasion de découvrir de nombreux sports individuels et collectifs.

4**À quoi sert l'apprentissage des langues étrangères ?**

Une langue sert d'abord à communiquer, par écrit ou à l'oral, avec les gens qui ne parlent pas le français, que ce soit au travail ou en vacances, à l'étranger ou en France.

Ainsi, il arrive que certaines entreprises soient rachetées par des groupes étrangers : il se peut alors que vous ayez besoin d'une autre langue. De même, dans le secrétariat, le commerce ou dans l'informatique, il est indispensable de comprendre ou même de parler l'anglais ou l'espagnol.

Apprendre une langue, c'est aussi s'ouvrir aux autres pays en découvrant leurs habitants et leurs cultures.

5**À quoi servent les arts plastiques ?**

Étudier les arts plastiques, c'est apprendre à observer, analyser et critiquer les œuvres d'art ou les objets créés à travers les différentes époques, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. C'est comprendre le monde qui nous entoure et pouvoir en parler grâce à un vocabulaire adapté.

C'est faire connaissance avec la poterie, la peinture, la photographie, la sculpture, le design, l'architecture, le cinéma, la BD, le stylisme et découvrir ce qui deviendra peut-être un métier.

C'est une matière liée à toutes les autres, favorisant la recherche, l'autonomie, la prise de position de l'élève.

6**À quoi sert la technologie ?**

La technologie vise à donner à chaque enfant des moyens et des méthodes pour comprendre les réalités techniques et économiques du monde contemporain. Ainsi elle tente de répondre aux questions suivantes :

Pourquoi cet objet a-t-il été fabriqué ? Pourquoi dans cette matière ?

Qui l'a fabriqué ? Comment s'est-on organisé pour qu'il arrive jusqu'à moi ? Pourquoi toutes ces informations sur l'emballage ?

Comment puis-je utiliser l'ordinateur pour m'aider à calculer plus vite mes moyennes ?

Comment ça marche ?...

Actuellement c'est la seule discipline chargée d'enseigner l'utilisation de l'ordinateur (traitement de texte, tableur, communication).

Au quotidien la technologie sert tout le temps : monter un meuble en kit, organiser des vacances au ski, envoyer un courrier électronique, comprendre une facture...

Une nouvelle option de 3heures ou 6heures est désormais possible pour les élèves de 3^e abandonnant leur langue vivante II.

7

À quoi servent les maths ?

Dans la vie courante on utilise les maths sans s'en rendre compte, en faisant ses courses, en calculant la monnaie à recevoir, ou les économies que l'on réalise en faisant les soldes.

On peut également calculer le meilleur emprunt à faire à sa banque ou la quantité de peinture à acheter quand on repeint son appartement...

Mais il est faux de croire que tout ce que l'on fait ou étudie en maths aura une application dans la vie courante. Certaines parties du programme n'auront des applications que plus tard dans les études, notamment dans la section économique par exemple ou les statistiques, les probabilités, les fonctions ont une part importante.

Les maths permettent aussi aux personnes d'acquérir de la rigueur, un esprit de synthèse, de logique.

Une personne qui aime les maths, c'est une personne qui aime se trouver devant une énigme qu'elle doit résoudre à l'aide des différents outils connus ou appris.

8

Mais pourquoi doit-on apprendre autant de choses au collège ? À quoi va servir la technologie si ma fille veut devenir musicienne ? À quoi va servir la musique si mon fils veut devenir technicien ?

Au collège, l'enfant découvre beaucoup de choses nouvelles, qu'il ne serait sûrement pas allé découvrir tout seul, mais qui contribuent toutes à le faire grandir, à l'ouvrir à l'ensemble des domaines culturels et ainsi à le faire évoluer, mûrir.

La technologie est une matière qui permet de réfléchir à la fabrication de n'importe quel objet et qui entraîne sûrement à être patient et organisé, qualités non négligeables chez une musicienne.

Grâce à la musique, l'élève apprendra à chanter, à jouer d'un instrument, à écouter des œuvres musicales et à en comprendre le fonctionnement. Cela contribuera à la formation de son goût et à son intégration dans la société.

9

Je comprends qu'en français, on étudie l'orthographe. Mais à quoi sert la grammaire ?

La grammaire permet d'avoir des outils, du vocabulaire pour analyser, réfléchir sur la langue française et ses multiples nuances de sens. Elle est donc un outil indispensable à l'étude des grands textes de la littérature. Elle est également nécessaire à l'étude des langues vivantes qui font appel aux mêmes notions (nature des mots, valeurs des temps...)

Comme les maths, la grammaire développe l'esprit logique.

10

Pourquoi n'y a-t-il pas un choix possible des disciplines ?

Les enseignements du collège font partie de ce que tout citoyen de ce pays doit savoir pour pouvoir s'intégrer correctement dans la société et y jouer un rôle. Les jeunes de 11 à 15 ans manquent d'expérience pour savoir ce qui leur est nécessaire et ils ne pourront choisir leurs matières préférées que lorsqu'ils les connaîtront suffisamment pour exercer ce choix. C'est pourquoi ce n'est qu'à partir du lycée, où les enseignements deviennent plus complexes, que les élèves sont amenés à faire un premier tri entre ce qu'ils « aiment » et ce qu'ils « n'aiment pas ».

11

À quoi servent les notes ?

Un enfant n'a pas besoin de notes pour apprendre.

Les notes permettent aux enseignants de vérifier que la classe dans son ensemble ou les élèves en particulier savent faire ce qui leur est demandé. Des notes insuffisantes peuvent signaler au professeur qu'il faut revenir sur certaines leçons pour toute la classe ou re-expliquer à quelques-unes seulement.

Les notes servent également à mesurer ou comparer les résultats de différents candidats lors d'un examen ou un concours.

Une note n'est que la valeur d'un devoir à un moment précis ; on ne peut réduire la valeur d'un enfant à celle de ses notes. Sur les copies et dans le bulletin trimestriel, les appréciations sont plus importantes que les notes pour se faire une idée du travail ou du mérite d'un enfant.

12

Et à quoi servent les évaluations d'entrée en 6^e ?

Appelées également tests, ces évaluations en maths et français durent près d'une semaine et ne sont pas notées. Elles permettent aux enseignants de faire un premier bilan pour adapter leur cours aux besoins de leurs classes et pour mettre en place un soutien pour les élèves les plus en difficulté. C'est pourquoi il est nécessaire que le niveau réel des enfants, surtout s'il est faible, soit perçu par l'enseignant. Les résultats sont communiqués aux parents aux alentours de la Toussaint.

13**Mon fils m'a récité par cœur sa leçon de biologie hier soir. Et au contrôle le lendemain, il n'a eu que 5/20. Comment est-ce possible ?**

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce résultat.

Il est possible que le professeur n'ait pas demandé de savoir la leçon par cœur, mais plutôt de comprendre et de savoir mener une démarche scientifique. Ainsi une leçon « sur les araignées » sert en réalité à s'interroger sur la façon d'étudier un animal dans son milieu naturel. L'enfant qui aura appris par cœur ne saura que réciter la vie des araignées alors qu'on lui demandera dans le contrôle de rechercher dans des documents des éléments pour analyser la vie des coccinelles.

Il est possible que votre fils n'ait mis en œuvre lors de l'apprentissage de la leçon que sa mémoire immédiate, celle qui nous sert pour retenir momentanément un numéro de téléphone. Le lendemain, tout s'était évaporé de sa tête.

Votre fils n'a peut-être pas compris les questions qui lui étaient posées : son problème est donc dans la lecture des consignes.

Enfin certains élèves émotifs ont tellement peur lors des contrôles, qu'ils en perdent une bonne partie de leurs moyens, s'expriment de façon approximative ou ne savent pas utiliser le temps qui leur est imparti.

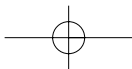
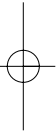
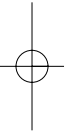
La meilleure chose que vous puissiez faire pour l'aider, c'est d'aller voir avec lui le professeur, pour essayer de comprendre ensemble ce qui s'est passé.

14**Qu'est-ce que le Brevet des collèges ?**

Le Brevet des Collèges est un examen qui se passe à la fin de la classe de 3e. Il comporte des épreuves écrites de français, maths et histoire géographie/éducation civique. On fait la moyenne entre les notes à ces épreuves et les notes obtenues en contrôle continu dans l'ensemble des matières en 4e et 3e.

Cet examen clôture les quatre années d'études au collège mais ne compte pas dans l'affectation des élèves à la sortie de la 3e.

C'est le premier véritable examen que passent les élèves.





CHAPITRE 2

Les personnes qui travaillent au collège

15

Qui sont les personnes autres que les professeurs qui travaillent au collège ?

Le Principal dirige l'établissement et organise le travail de tous les personnels. Il (ou elle, ça peut-être une femme) est souvent assisté dans sa tâche par **un(e) adjoint(e)**. Des textes définissent leur rôle, ils sont tenus de les respecter. Mais, ils ont, bien sûr, aussi une approche personnelle. Ils peuvent axer leur travail un peu différemment selon leur sensibilité. Cela peut-être une attention accrue sur le cadre de vie, sur le suivi des élèves en équipe avec la vie scolaire et les professeurs principaux ou encore un véritable travail par projets. Les valeurs à respecter sont le service public, la laïcité et un certain nombre d'exigences à avoir envers les adultes et les jeunes qui forment la communauté scolaire.

Si votre enfant est en SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), il a un directeur spécifique qui suit sa scolarité.

Il y a aussi les gens qui travaillent dans les bureaux, on les appelle **les personnels administratifs**. **L'Intendant** gère les finances, c'est auprès de lui qu'il faut payer la facture des repas. Il supervise la restauration scolaire et **les personnels de service** qui y travaillent. Pour les tâches administratives et comptables, il a souvent une secrétaire. D'autres secrétaires travaillent au secrétariat du Principal. Il peut y avoir au collège une personne chargée de l'accueil, elle répond aussi au téléphone ; c'est cette personne que vous aurez si vous demandez un renseignement ou si vous prévenez que votre enfant est malade, par exemple.

L'organisation de la vie au collège en dehors du temps de cours est faite par le ou la **CPE (Conseiller(e) Principal(e) d'Éducation)**. Il ou elle organise **la vie scolaire**, règle les problèmes de discipline, gère les absences et les retards ainsi que le passage à la cantine avec l'aide des **surveillants** ou des **assistants d'éducation**, appelés communément « **pions** ». Pour comprendre quelles sont les missions de chacun, il sera peut-être distribué un organigramme à votre enfant, c'est un schéma qui représente l'organisation avec le nom et la fonction de chacun.

16 Qu'appelle-t-on assistants d'éducation ?

Les assistants d'éducation remplacent progressivement les anciens surveillants d'externat ou d'internat et travaillent sous la responsabilité de la Vie Scolaire. Ils ont pour mission d'encadrer ou de surveiller les élèves, d'aider à l'intégration des enfants handicapés ou à l'utilisation des nouvelles technologies. Ils peuvent être amenés à participer aux différentes activités éducatives, sportives, culturelles ou artistiques.

17 Ma fille a été convoquée par le CPE, qu'est-ce que ça veut dire ?

Les raisons de cette convocation peuvent être multiples. Le CPE fait le lien entre l'élève/l'enfant, la famille et le collège. Il peut convoquer un jeune pour parler avec lui de ses difficultés scolaires, si les professeurs ont attiré son attention d'une manière générale là-dessus. Il peut le convoquer pour parler de sa vie à l'extérieur du collège si celle-ci a une incidence sur son travail et/ou son comportement au collège.

Un élève passe ses journées au collège, il a des heures de cours avec les enseignants et le reste du temps, il est pris en charge par **l'équipe « Vie Scolaire »** pour les permanences, la restauration scolaire, les récréations, les activités entre midi et 14heures.

18 Ma fille me demande de venir rencontrer le COP avec elle : qui est cette personne ?

C'est le **Conseiller d'Orientaion Psychologue**. Il est présent dans le collège plusieurs heures par semaine et dépend du CIO (Centre d'Information et d'Orientaion). Il peut faire passer des tests ou des entretiens aux élèves pour les aider à mieux se connaître. Il peut recevoir les parents et leurs enfants pour leur donner des conseils sur les formations et les métiers qui débouchent sur des possibilités réelles de travailler.

19 Est-ce que ma fille ou nous, parents, pouvons rencontrer une assistante sociale au collège ?

Oui, mais tout dépend du collège. Dans la plupart des établissements, l'assistante sociale est présente une, deux voire trois demi-journées ou journées par semaine. Quelquefois, il n'y en a pas du tout. Mais, dans certains collèges, son temps de présence est important et elle peut venir se présenter aux élèves, notamment aux élèves de 6e. Dans tous les cas, elle contribue, elle aussi, à l'accueil des nouveaux et à l'intégration des 6e dans leur cadre d'études. Son travail est très varié et elle peut véritablement aider le jeune dans ses difficultés, non seulement d'ordre scolaire mais aussi familial et social. Elle protège les enfants et peut être amenée à faire un signalement au juge pour enfants en cas de grave manquement à l'éducation. Elle travaille avec

les personnels de l'établissement scolaire à qui elle apporte des éléments pour une meilleure connaissance du jeune. Elle est en lien avec les autres travailleurs sociaux du quartier. Elle est soumise au secret professionnel.

20

Si mon enfant se blesse, y a-t-il une infirmière ?

Malheureusement, il y a rarement une infirmière présente dans les collèges, elle n'y est que « rattachée » tout comme le médecin et la secrétaire médicale : cette équipe de santé scolaire travaille sur plusieurs établissements. Elle a en charge le suivi médical de l'enfant puis du jeune tout le temps où il est à l'Éducation Nationale, son dossier le suivant d'un établissement à l'autre. Votre enfant rencontrera donc au cours de sa scolarité plusieurs fois l'infirmière et le médecin, son carnet de santé sera consulté, ses vaccins surveillés ainsi que sa croissance, notamment sa dentition, sa vue ou encore des problèmes tels que la dyslexie. Si au collège, une ou plusieurs personnes remarquent quelque chose du point de vue de la santé de votre enfant, l'équipe de santé scolaire sera alertée. C'est pourquoi, vous pouvez être amené(e) vous-même à être convoqué(e) par le médecin ou l'infirmière.

L'infirmière et même **le médecin**, selon leurs disponibilités, sont sollicités, tout comme **l'assistante sociale** pour faire de la prévention dans le cadre de l'éducation à la santé. Des programmes ou sessions d'informations peuvent être mis en place au sein du collège, en collaboration avec les professeurs, sur des thèmes comme la sexualité ou l'équilibre alimentaire. Dans d'autres établissements, selon des critères bien précis (machines outils, Zone d'Éducation Prioritaire), il y a une infirmière tous les jours. Dans ce cas, c'est une infirmière d'établissement qui n'a pas les mêmes missions que l'infirmière de santé scolaire. Présente dans le collège ou le lycée, elle est là pour accueillir les enfants qui se blessent, sont malades ou ont besoin de se reposer avant de reprendre les cours.

Ni les unes ni les autres ne peuvent donner de médicaments et elles appellent les parents si l'enfant est vraiment malade ou le SAMU quand c'est très grave. L'infirmière a un rôle d'écoute auprès des jeunes, et comme l'assistante sociale, il est bon que les élèves la connaissent pour qu'une véritable relation puisse se mettre en place si besoin est. Quand il n'y a pas d'infirmière d'établissement, c'est soit la personne chargée de l'accueil qui prend en charge les enfants « malades », soit la vie scolaire.

21

Quel est le rôle du professeur principal ?

Au collège, dans chaque classe, il y a un professeur par matière, c'est-à-dire au moins 9 professeurs différents. Il est donc pratique d'avoir un des professeurs plus particulièrement chargé d'accueillir les élèves à la rentrée, d'aider la classe à bien fonctionner, de rencontrer les parents au nom de tous ses collègues quand le besoin s'en fait sentir. C'est lui que votre enfant ou vous pouvez aller voir si vous avez des conseils à demander ou des questions à poser.

Le professeur principal n'est pas le chef des autres professeurs ; il peut enseigner n'importe quelle matière. On ne peut être professeur principal que d'une seule classe à la fois.

22**Si je suis convoqué(e) par le professeur principal, suis-je obligé(e) de me rendre au rendez-vous ?**

Non, vous n'êtes pas obligé(e) mais c'est préférable car il y a très probablement un problème et il vaut mieux essayer de trouver une solution. Si vous n'allez pas au rendez-vous proposé, le professeur principal peut aller voir le chef d'établissement ou son adjoint qui vous convoquera à son tour. Et là, vous vous sentirez obligé(e) de vous rendre au rendez-vous. Il est donc plus simple d'aller rencontrer le professeur principal.

23**Comment s'appelle la personne qui travaille au CDI ?**

C'est également un professeur mais elle est « **documentaliste** ». Son rôle pédagogique est de former les élèves à la recherche de documents et de les aider à trouver des informations dans les rayonnages ou sur informatique. Elle les incite à la lecture par des conseils ou des présentations d'ouvrages, elle peut organiser des expositions sur des sujets d'actualité en collaboration avec des professeurs, le CPE, l'infirmière, l'assistante sociale ou le conseiller d'orientation. Les classes de 6e sont accueillies plusieurs heures en début d'année pour que le documentaliste leur explique le fonctionnement du Centre de Documentation et d'Information.

**CHAPITRE 3****Le fonctionnement du collège****24****Dans l'emploi du temps, j'ai lu : « heure de vie de classe », qu'est-ce que ça veut dire ?**

L'heure de vie de classe permet au professeur principal et/ou au CPE d'aborder avec ses élèves tous les problèmes d'organisation des études et de vie au collège : il leur apprend à tenir leur cahier de textes, à organiser leur travail personnel dans la durée et aborde les questions d'orientation, les aide à faire le bilan de leur travail du trimestre et à préparer le conseil de classe. L'heure de vie de classe permet d'aborder les questions de vie quotidienne au collège : y a-t-il des camarades rejetés ou isolés ? Certains ont-ils subi des violences ou du racket ? Comment se passe le temps de la demi-pension ? Y aurait-il moyen d'améliorer les conditions de travail de la classe ?

Voilà quelques-unes des points qui peuvent être abordés pendant l'heure de vie de classe.

25**Qu'est-ce qu'un conseil de classe ?**

Comme chaque classe a plusieurs professeurs, il est nécessaire de les réunir pour faire le point sur le travail de chacun des élèves. Le conseil de classe est donc une réunion qui a lieu chaque fin de trimestre. S'y retrouvent les différents professeurs, le CPE, le COP (surtout pour les 3e), les délégués des élèves et ceux des parents éventuellement l'assistante sociale, l'infirmière. Il est présidé par le chef d'établissement ou son représentant.

Le conseil examine la façon dont la classe s'est comportée et a travaillé durant le trimestre, analyse le travail et les résultats de chacun des élèves et rédige une appréciation collective pour les aider dans leur progression. En fin d'année scolaire, le conseil de classe décide du passage en classe supérieure ou de l'orientation des élèves.

26**Qu'appelle-t-on « heures de colle » ?**

Les heures de colle sont une punition : les élèves punis doivent faire un travail supplémentaire au collège, le mercredi après-midi par exemple, lorsqu'ils n'ont pas respecté certains points du

règlement : retards, agitation en cours, bagarre, travail non fait. Les punitions et les sanctions sont inscrites dans le règlement intérieur du carnet de liaison

27

La copine de ma fille a très peur mais elle n'ose en parler à personne : un garçon lui a dit de lui rapporter de l'argent sinon il va dire à ses parents qu'elle sort avec un garçon : que peut-elle faire ?

C'est ce qu'on appelle le racket ou « se faire racketter ». Il est normal qu'elle ait peur, mais la loi du silence aide celui qui la rackette. C'est un fait grave, puni par la loi et qui se base sur la peur de la victime. Il s'agit alors de faire confiance aux adultes de son entourage (parents, profs, CPE, infirmière, assistante sociale) et de rompre ce silence. Cette copine n'est pas obligée de dire son secret à ses parents mais elle doit absolument dénoncer le racket à un adulte du collège et dépasser cette peur de parler si elle veut être tranquille.

28

Mon fils a une punition. Il m'a raconté ce qui s'est passé et je suis d'accord avec lui : la punition n'est pas juste. Que puis-je faire ?

Dans ce cas, il est important de rencontrer l'adulte qui a donné la punition et d'entendre sa version. La rencontre permet en général de mettre tout le monde d'accord. Si malgré tout votre fils ressent toujours un sentiment d'injustice, c'est qu'il n'a pas compris. Le mieux est alors de demander à un autre adulte de jouer un rôle de médiateur pour avoir un avis plus objectif et surtout éviter de rester sur ce sentiment d'injustice qui risquerait de « braquer » l'élève contre cet adulte.

29

Mes horaires de travail m'empêchent d'assister aux réunions avec les professeurs, est-ce vraiment gênant ?

Non, mais il vous sera plus facile de bien écouter votre enfant si vous connaissez personnellement ses professeurs. D'autre part, les enseignants peuvent vous apporter des informations intéressantes sur la manière qu'ils ont de travailler et sur le travail qu'ils demandent à votre enfant. Donc, n'hésitez pas à demander un rendez-vous par l'intermédiaire du carnet de liaison. Si vous ne voulez rencontrer qu'un ou deux professeurs en particulier, c'est à eux que doivent s'adresser les demandes. Si vous voulez plutôt avoir une vue d'ensemble du travail et du comportement de votre enfant, demandez plutôt rendez-vous au professeur principal en lui indiquant les raisons de votre venue : il fera le tour de ses collègues avant de vous rencontrer et vous fera un bilan général.

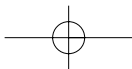
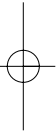
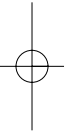
30**Je sais que certains parents d'élèves participent à des réunions au collège, pouvez-vous m'expliquer ce que c'est ?**

Si des parents se réunissent au collège, c'est qu'ils font partie d'une association de parents d'élèves. Nous pouvons citer les deux plus importantes, dans le public et sur le plan national : la FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des écoles publiques, et la PEEP : fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public ; toutes les deux sont organisées en fédérations, mais il existe beaucoup d'autres associations ; il faut vous renseigner auprès de l'administration du collège. Toutes participent à la vie scolaire dans l'intérêt des enfants et pour représenter les parents. Un parent ne peut participer à des instances au collège s'il n'est pas adhérent d'une association.

Les parents délégués participent aux **conseils de classe** à chaque fin de trimestre.

Ils sont représentés au CA, le **Conseil d'Administration** où se votent les décisions les plus importantes concernant le bon fonctionnement de l'établissement. Ils le sont également dans diverses commissions, d'orientation entre autres.

Si vous voulez réfléchir avec d'autres parents à l'éducation scolaire de vos enfants, une association est un lieu d'échanges approprié. En tant qu'adhérent, vous recevrez une presse intéressante et bénéficierez quelquefois d'avantages.





CHAPITRE 4

Les questions pratiques au collège

31

**Est-ce que mon fils pourra choisir son vêtement pour le sport ?
Devra-t-il se changer dans les vestiaires au collège ?
Fera-t-il le sport sur place ?**

Pour l'éducation physique, votre fils devra porter une tenue spéciale qui lui permettra de se changer après avoir transpiré. Il sera libre de choisir ce vêtement. Les élèves peuvent se changer dans les vestiaires du gymnase et même demander éventuellement à prendre une douche. Beaucoup de collèges ont un gymnase et/ou un complexe sportif à proximité. Mais les activités peuvent se pratiquer ailleurs (natation, cross, escalade, ...).

32

Je travaille le mercredi. Mon fils pourra-t-il faire du sport avec le collège le mercredi après-midi ?

Dans tous les collèges existe une association sportive qui propose différents sports le mercredi après-midi pour une durée de 3 heures. On s'y inscrit généralement en début d'année scolaire. Les frais de participation sont modiques. Il faut s'adresser aux professeurs d'EPS.

33

**Et si je dois l'emmener chez le dentiste, comment vais-je faire ?
Car j'ai compris que toutes les absences étaient punies ?**

L'assiduité, c'est-à-dire la présence à l'école, est obligatoire et elle permet à votre enfant de mieux réussir.

Un élève qui manque une heure de cours par semaine pour aller chez le dentiste sera sanctionné parce que cela perturbera non seulement sa scolarité mais aussi le travail de l'ensemble de la classe.

L'absence de votre enfant pourra être tolérée s'il s'agit de soins urgents ou d'un rendez-vous médical exceptionnel, fixé très longtemps à l'avance. Il devra revenir au collège avec un justificatif signé des parents dans le carnet de liaison.

34

Ma fille est rentrée avec le règlement intérieur à lire et à signer, je n'ai pas compris tous les mots, quelques phrases sont très compliquées : par qui puis-je me le faire expliquer ?

Souvent, les professeurs principaux de 6e lisent le règlement intérieur avec leurs élèves. Normalement, votre fille devrait pouvoir vous expliquer ce qui est écrit. Si elle n'a pas tout compris, vous pouvez lui dire de le redemander à un professeur, par exemple, le professeur principal. Ce sera un très bon exercice pour elle !

35

Nous devons déménager avant la fin de l'année scolaire : comment va se passer le changement d'établissement : y aura-t-il de la place ? Et si les professeurs n'ont pas suivi les programmes dans le même ordre, quelles en seront les conséquences ?

Dès que vous connaissez l'adresse de votre nouvelle résidence, vous devez contacter l'établissement dont dépendront vos enfants. On ne peut pas refuser de les inscrire, à condition que vous ayez l'exeat, certificat de radiation du collège quitté car la scolarité est obligatoire. Au pire, ils devront aller dans un établissement un peu plus éloigné, s'il n'y a plus de place dans le collège dont ils dépendent.

Même si les professeurs n'ont pas suivi le programme dans le même ordre, vos enfants seront pris en charge par les nouveaux enseignants. Il leur faudra dire ce qu'ils ont déjà étudié en montrant leurs cahiers et en n'hésitant pas à poser des questions en classe, s'ils ne comprennent pas bien.

36

Ma fille va entrer en 6^e ; elle aimerait être dans la classe de sa meilleure amie : est-ce possible ?

Vous pouvez, lors de l'inscription ou la réinscription de votre fille, faire un petit mot précisant que vous souhaiteriez, pour des raisons d'organisation entre les deux familles ou d'habitude de travail des deux élèves, qu'elle soit avec Mlle x. Si les demandes de ce type ne sont pas trop nombreuses et dans la mesure du possible, on en tiendra compte lors de la répartition des élèves dans les classes.

Cependant, si votre fille n'a pas pu obtenir satisfaction, vous pouvez lui expliquer que le meilleur moyen de se faire de nouveaux amis, c'est de ne pas s'enfermer dans une relation à deux...

**CHAPITRE 5**

Les dépenses au collège et les aides dont on peut bénéficier

37**Mon fils aîné va entrer en 6e, ma voisine m'a dit qu'il aurait un livre pour chaque matière : vais-je devoir payer les livres ?**

Les livres scolaires sont fournis par le collège. En revanche, les familles devront acheter les cahiers et les fournitures scolaires. Souvent en langues et parfois dans d'autres disciplines, il faudra acheter un cahier d'exercices qui va avec le livre.

Les livres doivent être rendus à la fin de l'année scolaire, dans un état correct car ils devront servir à d'autres élèves. Si les livres ont été très abîmés par votre fils, vous devrez éventuellement les payer. Les cahiers d'exercices lui appartiennent et il pourra les garder à la fin de l'année scolaire. Donc, si votre fils fait attention aux livres que le collège lui prête, vous n'aurez pas à les payer.

38**Si le professeur de français demande de lire d'autres livres au cours de l'année, le collège va-t-il les acheter ?**

Vous avez tout à fait raison de poser cette question car souvent différents livres (romans, pièces de théâtre...) seront demandés à votre enfant. Ils seront à votre charge. En général, ils ne coûtent pas très cher. Ces livres serviront de première bibliothèque à votre enfant, et rien ne l'empêche de les prêter à ses frères et sœurs ou à ses parents...

Si vous ne pouvez absolument pas payer ces livres, vous avez la possibilité de faire appel au fonds social collégien.

39**3. Quelles sont les aides que je peux percevoir pour mon enfant au collège ?**

Toutes les familles comptant au moins 2 enfants de moins de 20 ans perçoivent des allocations familiales sans condition de ressources, réévaluées à l'âge de 11 et 16 ans, ce qui correspond à l'entrée au collège et à l'entrée au lycée, dans la plupart des cas. D'autres allocations

viennent s'ajouter, en fonction des ressources de la famille. À la rentrée scolaire, on peut percevoir l'allocation de rentrée scolaire qui sert à acheter au jeune collégien ce dont il a besoin pour aller à l'école. Souvent, une liste de fournitures est donnée aux familles, quelquefois avant l'été, pour acheter le nécessaire : cahiers, feuilles, stylos, règles et autre instrument de mesure, classeur, ... Le jeune a besoin aussi d'une tenue de sport et, bien sûr, de vêtements. Mais attention, les commerçants ont des méthodes très efficaces pour vendre auprès des jeunes, à vous parents de savoir mettre des freins aux envies de vos enfants !

Par le **fonds social collégien**, vous pouvez bénéficier d'une aide pour des besoins ponctuels concernant :

- les dépenses relatives aux transports et sorties scolaires,
- l'achat de manuels et de fournitures scolaires,
- l'achat de matériels professionnels ou de sport,
- l'achat d'appareils auditifs ou dentaires,
- des soins bucco-dentaires.

Le **Conseil Général de la Haute-Garonne** prend en charge les transports scolaires dans la mesure où la distance entre le domicile et l'établissement dépasse 1 km. Il a également mis en place un dispositif qui permet d'aider de nombreuses familles pour la restauration scolaire. Selon les ressources, les frais de restauration sont réduits de moitié ou totalement gratuits. Les dossiers de demande sont à retirer auprès du collège de votre enfant.

D'autre part, si vos ressources ne dépassent pas un certain plafond, votre enfant peut éventuellement bénéficier d'une **bourse nationale**, versée par le ministère de l'Éducation Nationale. Le montant de cette bourse a trois niveaux, selon les ressources. Elle reste peu conséquente au collège, devient plus intéressante au lycée.

40

Mon fils entre en 6^e. Lors du paiement des frais d'inscription, on m'a demandé si je voulais qu'il adhère au foyer socio-éducatif. De quoi s'agit-il ?

Le foyer socio-éducatif (FSE) est une association loi 1901 qui permet d'organiser et de financer les activités des élèves au collège, en dehors des cours. Son but est de développer la vie sociale de l'établissement et d'aider les jeunes à prendre des responsabilités. Tous les parents, élèves et adultes de l'établissement peuvent y jouer un rôle, soit en appartenant au bureau, soit en animant des clubs (théâtre, jeux de société, activités scientifiques, manuelles ou sportives...).

Le FSE peut organiser des fêtes au collège comme le carnaval, financer des installations récréatives comme des baby-foot ou aider au financement de voyages scolaires.

L'adhésion au FSE n'est donc pas obligatoire mais permet aux jeunes de mieux vivre au collège et de participer aux clubs.



CHAPITRE 6

Aider son enfant au collège

41

Qu'est-ce que je peux faire pour suivre le travail de mon enfant ?

Tout simplement parler avec lui de sa journée, de ce qu'il a appris, ce qu'il a fait. Régulièrement, vous pouvez regarder son carnet de liaison, au moins une fois par semaine. Si vous avez du temps, tous les jours, vous pouvez regarder avec lui son cahier de textes ou son agenda et vérifier qu'il ait fait ses devoirs. Chaque élève doit inscrire ses notes dans son carnet de liaison : vous pouvez lui demander de les consulter et vérifier qu'elles soient toutes bien inscrites en lui demandant ses copies.

Si on veut aller plus loin on peut lui montrer comment :

- apprendre une leçon,
- s'organiser : le cahier de textes ou l'agenda / l'emploi du temps,
- découvrir le fonctionnement des manuels : sommaire et index,
- découvrir les ressources des ouvrages usuels : dictionnaires, atlas, encyclopédie.

42

J'ai du mal à lire le français : comment faire pour suivre mon enfant dans sa scolarité ?

Même si vous avez du mal à lire, vous pouvez vous intéresser aux études de votre enfant. Vous pouvez lui demander les matières qu'il a eues dans la journée, lui faire raconter de quoi parlait le dernier cours d'histoire ou de biologie. Vous pouvez lui demander quand doivent avoir lieu ses contrôles, et quand il revient, lui demander comment ça s'est passé, et plus tard, les notes qu'il a eues.

Vous pouvez rencontrer les professeurs, et si vous êtes mal à l'aise, vous faire accompagner par un membre de votre famille, une voisine ou un bénévole d'une association.

Justement parce que vous avez du mal à lire et que vous connaissez les difficultés que cela entraîne, vous pouvez dire et redire à votre enfant votre volonté totale de le voir réussir à l'école et arriver à l'âge adulte avec un diplôme ou une formation professionnelle en poche.

43**Mon fils a beaucoup de difficultés en physique, j'ai l'impression qu'il ne comprend pas. Je ne sais pas lui expliquer : qui pourrait lui expliquer à part le professeur ?**

Il faut d'abord savoir si les difficultés ne viennent pas d'un manque d'écoute en classe : c'est d'abord pendant les cours que peuvent se résoudre ses problèmes. Il faut qu'il ose en parler au professeur, en indiquant précisément sur quels aspects il a des difficultés. Il est bon également qu'il fasse ses exercices **après avoir appris sa leçon** et avec un camarade. Ils mettront en commun leurs souvenirs de cours.

Parfois, des surveillants donnent un coup de pouce pendant les heures de permanence.

Si cela ne suffit pas, il peut demander au professeur si des **séances de soutien** sont organisées dans le collège sur cette matière ou contacter une association d'accompagnement à la scolarité, s'il en existe une dans le quartier ou la commune.

Le recours aux cours particuliers est fort coûteux et ne peut s'envisager que si tous les autres recours ont échoué.

44**Est-ce que mon enfant pourrait bénéficier d'une aide aux devoirs ?**

S'il ressent le besoin de se faire aider dans sa méthode de travail ou s'il a besoin de soutien dans certaines disciplines, il faut se renseigner au collège. Selon les établissements, des cours de soutien sont mis en place mais pas pour tous les niveaux. Quelquefois, des associations partenaires font de l'accompagnement à la scolarité au sein même du collège après les cours ou sur le quartier ou la commune. Elles sont là pour donner des méthodes de travail aux enfants, pour les aider à s'organiser et à faire leurs devoirs, pour leur donner l'ouverture culturelle que certains parents n'ont ni le temps ni les moyens de donner.

45**Je ne peux pas aider mon enfant en anglais car je ne connais pas cette langue, où puis-je trouver de l'aide ?**

Parfois, il arrive que votre enfant n'ait pas tout compris en classe et qu'il ait du mal à faire ses devoirs, c'est normal ! Vous pouvez l'aider à relire la leçon et voir avec lui à partir de quelle ligne il ne comprend plus. Votre enfant pourra demander au professeur de lui réexpliquer ; vous-même, vous pouvez mettre un petit mot au professeur.

D'autre part, vous pouvez vous procurer des aides matérielles, audio ou audio-visuelles, qui permettront à votre enfant d'habituer son oreille à la langue.

46**Le fils d'une amie est en 4^e, les professeurs ont dit qu'il ne pourrait pas passer en 3^e, que va-t-il faire ?**

Votre amie doit prendre contact avec le professeur principal, c'est lui qui fait la synthèse de ce que ses collègues ont dit. Si cet enfant a des difficultés, des solutions d'aide peuvent être envisagées. Selon ses goûts et aspirations, une solution sera trouvée avec lui et en accord avec ses parents. Une 3^e PVP (préparatoire à la voie professionnelle) sera peut-être envisagée : cela lui permettrait de continuer ses études vers un CAP, BEP ou bac professionnel en découvrant les filières professionnelles, pour mieux faire son choix en fin de 3^e.

47**Il a 2 ans de retard : va-t-il pouvoir encore redoubler ?**

S'il a 2 ans de retard et qu'il a des difficultés scolaires en 3^e, les adultes du collège pourront lui proposer une « orientation », c'est-à-dire un parcours professionnel puisque ses difficultés ne lui permettraient pas de poursuivre, au lycée, un enseignement général ou technologique. Il pourra choisir, selon les cas, entre un BEP (Brevet d'Enseignement Professionnel), un CFA (Centre de Formation des Apprentis), une 3^e PVP (Préparatoire à la Voie Professionnelle).

Les adultes du collège sont là pour aider l'élève et sa famille à réfléchir sur ce qui l'intéresse, et à trouver le ou les parcours possibles en fonction de son niveau.

Mais ce qui est très important, c'est de faire ce travail avec l'élève. Sa motivation est indispensable.

48**Qui décide du redoublement ?
Qu'est-ce que la commission d'appel ?**

En 5^e, le conseil de classe fait une proposition mais c'est la famille qui prend la décision finale. En 6^e, 4^e et 3^e le conseil de classe peut proposer le passage dans la classe supérieure ou le redoublement, mais c'est le chef d'établissement qui décide.

Avant le conseil de classe, on vous demandera ce que vous souhaitez pour votre enfant : passage dans la classe supérieure ou redoublement. Ensuite le conseil de classe se réunit. Vous serez informé(e) de sa proposition. Si elle ne correspond pas à votre demande, vous rencontrerez le chef d'établissement pour en parler. Si vous n'êtes toujours pas d'accord, vous pouvez « faire appel », c'est-à-dire demander une étude du dossier de votre enfant par une **commission d'appel** extérieure au collège. Cette commission est composée d'un chef d'établissement, de délégués des parents, d'un conseiller d'orientation, de professeurs, ... et se réunit à une date bien précise, c'est pourquoi il faut respecter les délais. Vous avez la possibilité d'être entendu(e) par la commission pour expliquer votre position. Un représentant du collège, en règle générale le professeur principal, est également reçu par cette commission. C'est la commission qui prend la décision finale.

49**Ma fille passe dans la classe supérieure. Elle n'a pas de bons résultats. Est-ce que c'est normal ? Qu'est-ce que je dois faire ?**

Si le conseil de classe prononce le passage dans la classe supérieure alors que votre fille n'a pas de bons résultats, c'est peut-être parce qu'elle a déjà un an de retard. Il faut savoir pourquoi votre fille est en échec : a-t-elle des difficultés ? Est-ce qu'elle travaille assez ? Mais il vaut mieux essayer de répondre à ces questions avant le conseil de classe de fin d'année scolaire.

Dans tous les cas, si votre fille a des difficultés, il faut absolument aller au collège pour en parler avec le professeur principal et voir ensemble comment vous allez pouvoir l'aider.

Si elle ne parvient pas à améliorer ses résultats, le collège peut vous permettre de rencontrer d'autres personnes ou organismes pour l'aider à le faire. En dernier recours, votre fille devra travailler son projet personnel pour trouver une orientation qui lui convienne mieux.

50**Qu'est-ce qu'un redoublement ?**

Redoubler c'est faire deux fois de suite la même classe. C'est souvent vécu comme un échec et l'élève est séparé de ses camarades pour se retrouver avec des plus jeunes. C'est pourquoi le redoublement doit être réservé aux élèves motivés par les études, qui ont raté une année mais qui veulent absolument continuer dans la même voie.

Les statistiques montrent que le redoublement n'est pas forcément la solution quand ça va mal au collège. Il peut être positif pour un élève travailleur, mais lent. Pour une majorité d'élèves, le problème est ailleurs : problèmes personnels ou familiaux, manque de motivation dans la voie générale, ... Il vaut mieux réfléchir à l'origine des difficultés plutôt que de décider un redoublement qui fera perdre un an et qui retardera d'autant le moment de décider d'une nouvelle orientation.

51**Combien de temps ma fille qui est en 4^e doit-elle passer à son travail scolaire à la maison ?**

Le temps de travail à la maison ne connaît pas de règle. Peut-être faut-il l'aider à mieux s'organiser, lui apprendre à s'avancer pour assumer une charge de travail plus importante qu'en 5e. Parfois également certaines personnes ont du mal à se plonger dans leur travail et traînent ou rêvent alors que d'autres s'y mettent très rapidement. Mais il s'agit avant tout pour elle de trouver son rythme. Elle doit garder du temps libre pour se détendre, faire du sport ou pour ses loisirs et ne pas sacrifier son temps de sommeil, absolument indispensable pour réussir ses études.

52**Mon fils a de mauvaises notes : qu'est-ce que je dois faire ?**

Avant de le gronder, essayez de savoir pourquoi il a eu ces mauvaises notes : a-t-il été absent ou malade, ce qui expliquerait qu'il ait momentanément perdu pied ? Quelles explications vous donne-t-il ? Est-ce exceptionnel ou habituel, dans une matière simplement ou un peu dans toutes ? Fait-il régulièrement son travail ? Le voyez-vous apprendre des leçons ou n'a-t-il jamais rien à faire ?

Interrogez-vous sur ses fréquentations : en a-t-il changé ? Ses camarades le poussent-ils à travailler ou se moquent-ils du collègue, des notes et des enseignants ?

Allez voir les professeurs avec lui : vous saurez comment il se comporte en cours, s'il fait son travail personnel et à quoi sont dues ses erreurs.

53**La copine de ma fille va faire du latin l'année prochaine, en 5^e. Ma fille veut faire de même pour rester avec elle : dois-je la laisser faire ?**

Le latin est une langue ancienne qui était parlée par les Romains, dans l'Antiquité. Faire du latin, 3 heures par semaine, de la 5^e à la 3^e, c'est découvrir la civilisation de ces hommes, leur religion et leurs coutumes, leur vie sociale et politique. C'est aussi faire beaucoup de grammaire et enrichir son vocabulaire.

Le latin demande donc du travail personnel supplémentaire et on peut faire les études supérieures que l'on souhaite, même si l'on n'a pas fait de latin.

Il faut donc être motivé et bon élève pour s'engager dans l'étude du latin, car on ne peut l'abandonner en route, sous prétexte qu'il donne trop de travail ou qu'il fait baisser la moyenne. Mieux vaut ne pas le prendre si sa seule motivation, c'est de rester avec la copine d'autant que tous les élèves qui font du latin ne sont pas dans la même classe.

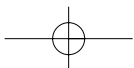
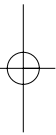
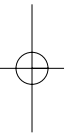
54**Quelles langues vivantes faut-il choisir au collège ?**

Dans certains collèges on a le choix de la 1^{re} et de la 2^e langue. Selon ses origines familiales ou ses goûts, on peut préférer telle ou telle langue. Il faut donc se renseigner pour savoir dans quels établissements sont enseignées les langues souhaitées.

De toute façon, il faut savoir que l'anglais est indispensable aujourd'hui dans bien des secteurs de la vie professionnelle.

L'allemand est réputé développer la logique et demande de travailler beaucoup la grammaire. L'espagnol est une langue très parlée dans le monde.

Quelles que soient les langues étudiées en classe, il est bon de savoir parler la langue maternelle des parents, que ce soit l'arabe, le mandarin ou toute autre langue : c'est toujours un atout quand on cherche du travail que de connaître des langues peu enseignées à l'École.





CHAPITRE 7

L'orientation

55

Que se passe-t-il après le collège ?

Plusieurs voies sont possibles : votre enfant peut aller au lycée général, technologique ou professionnel. Dans ces différentes voies existent plusieurs filières, des options sont à choisir. Il peut aussi partir en apprentissage.

Ces choix font partie de l'orientation.

56

Comment bien s'orienter ?

L'orientation est un véritable labyrinthe c'est pourquoi il est très important de prendre son temps pour y réfléchir. Au cours de la scolarité au collège, l'élève travaille sur son projet personnel.

Le jeune doit bien se connaître et savoir quels sont ses goûts, sa capacité au travail...

L'information sur les études et les métiers est très importante. C'est pourquoi les collèges mettent souvent en place un forum des métiers ou des stages en entreprises. Des associations partenaires peuvent intervenir sur ces points-là, sans oublier le Conseiller d'Orientation Psychologue (COP) qui a un rôle très important.

57

Comment puis-je aider mon enfant dans son orientation scolaire, je n'ai pas fait mes études en France ?

Le collège vous donnera des informations : lisez-les ensemble ; si vous le pouvez, allez voir le site de l'ONISEP sur Internet ; demandez à voir le professeur principal avec votre enfant et si le collège organise des réunions, allez-y avec lui ; rencontrez ensemble le Conseiller d'Orientation Psychologue (COP) ou allez au CIO (Centre d'Information et d'Orientation).

N'hésitez pas également à lui exprimer la nécessité aujourd'hui d'avoir une véritable formation et la confiance que vous mettez dans ses capacités de réussir quand il s'en donne les moyens.

58**Quel est l'interlocuteur au collège pour parler de l'orientation ?**

Pendant qu'ils sont au collège, les élèves doivent réfléchir à ce qu'ils feront après, en construisant, dès la 5e, ce que l'on appelle un **projet personnel**.

Pour cela, ils sont aidés par les professeurs principaux qui peuvent leur permettre de mieux analyser leurs capacités de travail et leurs résultats scolaires.

Les enfants peuvent trouver de nombreuses informations pour leur orientation au CDI. L'ensemble des brochures ONISEP est à la disposition des élèves ainsi que des logiciels d'orientation.

Le Conseiller d'Orientation psychologue, (COP) présente dans les classes les différentes voies d'orientation et peut recevoir les élèves et leurs parents pour leur donner des conseils sur les formations et les métiers qui débouchent sur des possibilités réelles de travailler.

On peut également rencontrer des conseillers d'orientation au CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de son secteur et y consulter ou acheter les brochures de l'ONISEP sur les différents métiers.

59**Qu'est-ce que le projet personnel de l'élève ?**

C'est la réflexion que mène l'élève sur ce qu'il souhaiterait recevoir comme formation, sur le métier qu'il aimerait exercer.

Projet : Contrairement au choix d'orientation, le projet s'inscrit dans le temps et contient la notion indispensable d'évolution, c'est-à-dire que rien n'est fixé définitivement.

Personnel : Bien sûr tous les adultes du collège vont être associés et vont participer à la construction du projet, mais la réflexion de l'élève, sa participation active, son investissement et ses décisions seront une condition de base de la réussite du projet et de son aboutissement.

Le projet personnel concerne donc l'orientation de l'élève, ses décisions de parcours dans sa scolarité. Les adultes de son entourage, en particulier ses parents, contribuent à l'accompagner dans ses démarches avec pour objectif qu'il devienne autonome et s'approprie véritablement ce projet.

60**Qu'est-ce qu'une classe européenne ?**

Dans une classe européenne, les élèves étudient un peu plus une langue. Cela peut être l'anglais, l'espagnol ou l'allemand... Au lieu de 3 heures de cours par semaine, il y en a 5. Il faut être très motivé par la langue étudiée et par le pays. En effet, on apprend aussi plus de choses sur le(s) pays où sont parlées les langues.

À partir du lycée, des professeurs d'histoire/géographie ou de sciences physiques, par exemple, peuvent aborder l'enseignement de la langue étrangère dans leur discipline. Cela constitue les 2 heures supplémentaires de langue vivante par rapport aux autres élèves et c'est en plus des cours de la discipline en question.

Au baccalauréat, il y a une épreuve orale supplémentaire. Si la note de l'élève est supérieure

à 14 à l'épreuve commune à tous les candidats, et supérieure à 10 à l'épreuve supplémentaire, l'élève obtient la mention européenne.

61

On propose à mon fils d'aller en Lycée Professionnel : j'ai peur qu'il ait de mauvaises fréquentations. Que faire ?

Il est vrai que trop souvent des élèves sont orientés en LP uniquement parce qu'ils ne pourraient pas suivre en lycée général, ce qui donne aux LP la réputation d'établissements pour « mauvais élèves ». Les LP sont pourtant les établissements où s'obtiennent de véritables diplômes professionnels comme les CAP, BEP ou Bac Pro. Les méthodes d'enseignement y sont moins abstraites, on n'hésite pas à reprendre les bases en français, maths ou anglais, non acquises par beaucoup d'élèves. C'est donc très souvent un lieu de réussite, de reprise de confiance pour des jeunes qui ne croyaient plus en leurs possibilités. Dans ce cas-là, les mauvaises fréquentations n'ont pas beaucoup de poids. Elles en ont moins que les mauvaises fréquentations que l'on peut avoir au lycée général quand on n'a que des notes catastrophiques et que l'on se rend compte que l'on ne pourra jamais rattraper le retard accumulé pendant les années collège.

62

On propose à mon fils d'aller en Lycée Professionnel. Or je veux qu'il ait le bac. Que décider ?

On peut avoir le bac en allant en LP (Lycée Professionnel) : la plupart des élèves, en effet, continuent après le BEP pour obtenir le Bac Professionnel. Ce diplôme donne un véritable métier et permet de trouver un emploi, contrairement au Bac Général, qui n'est que l'autorisation de poursuivre des études supérieures.

Si l'on veut continuer après cet examen, certaines spécialités proposent des BTS (Brevet de Technicien Supérieur) que l'on peut préparer au lycée ou en alternance, en travaillant dans une entreprise.

Le LP est donc une filière de la réussite pour tous les jeunes qui savent dans quel secteur professionnel ils veulent se former et qui veulent se donner les moyens de rattraper un retard qu'ils ont progressivement accumulé pendant leurs études antérieures.

63

9. Mon enfant est passionné d'informatique, quelle est la bonne orientation ?

Il est très difficile de répondre à une telle question. Elle n'est pas assez précise. Nous aurions besoin de connaître votre enfant, sa capacité de travail, ce que recouvre cette passion pour l'informatique : est-ce la technologie qui l'intéresse ou l'utilisation de l'outil informatique ou encore les jeux sur Internet ?

C'est avec les réponses que vous pourrez apporter à ces questions et avec l'aide de personnes qualifiées (le COP, le professeur principal...) mais aussi en lisant des brochures de l'ONISEP, en

rencontrant des personnes de votre entourage, que vous pourrez choisir une filière et les options correspondantes.

Il existe par exemple une option dite de détermination en 2nde qui s'intitule : « Informatique de gestion et de communication » (IGC). Le programme porte sur le fonctionnement de l'entreprise, la gestion des bases de données, l'utilisation des logiciels informatiques. Il faut avoir le goût des nouvelles technologies et viser un bac STT (Sciences et Techniques du Tertiaire). Une autre se nomme « Informatique et Système de Production » (ISP). Le programme porte sur la fabrication d'un produit industriel à l'aide d'outils informatiques dans les conditions réelles d'une entreprise. Il faut avoir le goût pour les travaux manuels et les machines industrielles, un bon niveau en maths et viser un bac STI (Sciences et Techniques Industrielles) option Génie Mécanique. On s'aperçoit que ces deux options n'ont rien à voir entre elles et qu'elles ne préparent pas aux mêmes filières.

64

Faut-il travailler pendant les vacances scolaires ?

Les vacances sont d'abord faites pour se reposer, pour découvrir des activités nouvelles, que ce soit avec sa famille, en centre de loisirs ou en colonies de vacances. Pendant ce temps de repos, le jeune peut également lire des livres empruntés à la bibliothèque municipale et écrire à ses camarades : ce sont deux activités de loisir qui pourront l'aider pendant l'année scolaire. Une à deux semaines avant la rentrée, il est bon de reprendre l'essentiel de l'année précédente, surtout en maths, français et langue(s) vivante(s). On peut le faire à partir des livres de classe empruntés gratuitement au collège pour les vacances ou grâce à des cahiers spécifiques.

Index

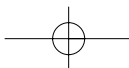
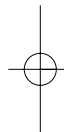
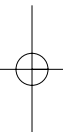
Allocations familiales.....	X
Appel (commission d').....	X
Apprentissage des leçons.....	X
Arts Plastiques.....	X
Assistant d'éducation.....	X
Assistante sociale.....	X
Association sportive.....	X
Autorité au collège.....	X
Bac professionnel.....	X
BEP.....	X
Bourses scolaires.....	X
Brevet des collèges.....	X
BTS.....	X
CAP.....	X
Carnet de liaison / de correspondance.....	X
CDI.....	X
Certificat de radiation.....	X
CFA.....	X
CIO (centre d'information et d'orientation).....	X
Classe européenne.....	X
Commission d'appel.....	X
Conseil d'administration.....	X
Conseil de classe.....	X
Conseil Général du département.....	X
Conseiller d'orientation psychologue (COP).....	X
Conseiller principal d'éducation (CPE).....	X
Contrôles.....	X
Cycles d'adaptation, central, d'orientation.....	X
Déménagement.....	X
Devoirs de vacances.....	X
Difficultés familiales.....	X
Difficultés scolaires.....	X
Discipline au collège.....	X
Disciplines enseignées.....	X
Documentaliste.....	X
Éducation à la santé.....	X
Éducation musicale.....	X
EPS.....	X
Évaluations d'entrée en 6 ^e	X

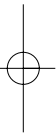
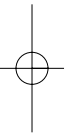
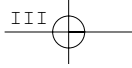
Exeat.....	X
Fédération de parents d'élèves.....	X
Fonds social collégien.....	X
Foyer socio-éducatif (FSE).....	X
Français.....	X
Grammaire française.....	X
Heure de colle.....	X
Heure de vie de classe.....	X
Infirmière.....	X
Informatique.....	X
Inscription au collège.....	X
Intendant.....	X
Langues vivantes étrangères.....	X
Latin.....	X
Livres de classe.....	X
Lycée professionnel.....	X
Maths.....	X
Médecine scolaire.....	X
Notes.....	X
Notes (mauvaises).....	X
Notes (rôle des).....	X
Orientation.....	X
Parents au collège.....	X
Principal adjoint.....	X
Principal de collège.....	X
Professeur principal.....	X
Professionnel.....	X
Projet personnel de l'élève.....	X
Racket.....	X
Redoublement.....	X
Règlement intérieur.....	X
Rencontres avec les professeurs.....	X
SEGPA.....	X
Soutien scolaire.....	X
Sport.....	X
Technologie.....	X
Tests 6 ^e	X
Travail personnel.....	X
Troisième préparatoire à la voie professionnelle.....	X
Vacances scolaires.....	X
Vie au collège.....	X
Vie scolaire.....	X
Vie scolaire.....	X



Liste des sigles utilisés dans l'ouvrage

Bac pro	Bac professionnel
BEP	Brevet d'enseignement professionnel
BTS	Brevet de technicien supérieur
CA	Conseil d'administration
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CDI	Centre de documentation et d'orientation
CFA	Centre de formation des apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation
COP	Conseiller d'orientation psychologue
CP	Cours préparatoire
CPE	conseiller principal d'éducation
EPS	Éducation physique et sportive
FCPE	Fédération des conseils de parents d'élèves
FSE	Foyer socio-éducatif
IGC	Informatique de gestion et de communication
ISP	Informatique et système de production
LP	Lycée professionnel
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions
PEEP	Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
STT	Sciences et techniques du tertiaire
3e PVP	3e préparatoire à la voie professionnelle

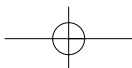


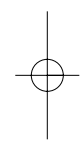
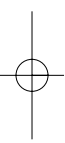


Ce guide est né pour répondre aux multiples questions et inquiétudes qui assaillent les parents pendant les années-collège de leur enfant.

Il vise à leur faire découvrir le fonctionnement du collège et les personnels qui y travaillent, à faciliter l'intégration et la réussite de leur enfant et à trouver leur place en tant que parent d'élève.

Les auteurs de ce guide sont des bénévoles et salariés de L'ÉTUDE, association d'accompagnement à la scolarité sur le quartier de Mirail Université à Toulouse.





Édité avec le soutien du
Conseil Général

